

RUSTENHART



Près de chez vous n° 139/2022

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06.
accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.mairie.rustenhart.fr
Le lundi de 10H à 12H
Le mercredi du 16H à 18H
Le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 18H

GROUPE SCOLAIRE

Maternelles : Tél. 03.67.35.72.76
Elémentaires : Tél. 03.68.61.05.11.
Périscolaire : Tél. 03.67.35.72.77.

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
Tél. 03.89.81.13.33.
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
Tél. 03.89 72.27.77.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
<https://rustenhart.bibenligne.fr/>
bibliotheque.rustenhart@gmail.com
Mercredi : 10h00 - 11h30
Jeudi : 16h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél. 06.43.31.84.54.
Niederhergheim : Tél. 03.89.49.41.39.
Fessenheim : Tél. 03.89.48.58.38.
Dessenheim : Tél. 06.80.65.99.81.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen
03 89 81 29 85 SIAEP MUNCHHOUSE

✓ PERMANENCE MAIRIE

M. le Maire vous accueillera :

- **Sans rendez-vous de 8h30 à 12 h**
Les samedis 11 et 18 février 2023
Les samedis 11 et 18 mars 2023
- **Avec rendez-vous de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h**
Le jeudi 16 février 2023
Le mercredi 22 mars 2023

✓ Pré-inscriptions périscolaire rentrée 2023/2024

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes.

Si vous n'avez pas encore demandé ou reçu le dossier de pré-inscription vous pouvez adresser vos demandes par mail à : peri.rustenhart@alsacefibre.fr

✓ TIRS DE JOUR ET DE NUIT DES SANGLIERS



Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2022 fixant les modalités de tir de jour et de nuit du sanglier : des tirs de jour et de nuit du sanglier sur le lot n°29003 du GIC 11 situé sur la commune de Rustenhart pourraient être effectués du 2 février au 14 avril 2023.

Ci-contre, un plan qui indique les postes d'affût susceptibles d'être utilisés pour ces tirs.

✓ ECLAIRAGE PUBLIC : ABAISSEMENT DE LA TENSION

Le village dispose aussi bien de lampes à technologie LED que des ampoules au sodium.

Le Conseil Municipal a décidé de faire abaisser la tension sur tous les dispositifs le permettant, à savoir ceux dotés de la technologie LED à

- 50 %, dès la mise en fonction sur les axes principaux (rue de Balgau, rue de Dessenheim, rue de Hirtzfelden, rue Principale), à la salle polyvalente et aux abords de la salle polyvalente.

- 80 %, dès la mise en fonction, sur l'ensemble des axes secondaires, soit tous les dispositifs LED non concernés par l'abaissement de 50 %.

Cette mesure s'appliquera d'ici quelques jours.

✓ Le 6 février 1945 : libération de Rustenhart



La majeure partie du territoire français est libérée au mois de novembre 1944. Les Alliés français et américains parviennent à progresser, faisant reculer les lignes de l'ennemi, s'emparant de Mulhouse le 21 novembre puis de Strasbourg le 23 novembre 1944. Cependant, la ligne de front se fige au niveau de Mulhouse et de Sélestat, formant une «poche» de 170 kilomètres autour de Colmar où les combats vont être violents.

En janvier 1945 l'armée allemande lance une dernière grande offensive en Alsace pour garder un territoire qu'elle considère comme faisant partie de la « Patrie » (Heimat). Durant l'hiver 1945, d'importants combats prennent place entre les Alliés et l'armée allemande.

Près de deux mois et demi sont nécessaires aux troupes américaines et françaises pour s'emparer de la « poche de Colmar », où la 19e armée allemande leur oppose une résistance intense. La ville de Colmar est enfin libérée le 2 février 1945.

Le 6 février 1945, sur le coup de 15 heures, les troupes américaines arrivent à pied par le CD 18 bis, du côté de l'Ill pour libérer le village de Rustenhart.

Les dernières troupes allemandes franchissent le Rhin par le pont de Chalampé le 9 février 1945.

La libération de l'Alsace prend fin le 19 mars 1945, après les derniers combats dans l'Outre-forêt.

✓ MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

FEVRIER

Le jeudi 2 février
WICKERSHEIM Daniel (maraîcher)

Le jeudi 9 février
WICKERSHEIM Daniel (maraîcher)
Parad'Ice (glaces, gaufres...)

Le jeudi 16 février
WICKERSHEIM Daniel (maraîcher)
Stuff'Bier

Le jeudi 23 février
WICKERSHEIM Daniel (maraîcher)
Parad'Ice (glaces, gaufres...)

Suite à une cessation d'activité, Alsace à votre Table (boucherie, charcuterie, traiteur) ne sera plus présent à RUSTENHART le jeudi.

DIVERS

✓ TRÉSORERIE DE NEUF-BRISACH

A compter du 1er janvier 2023, la Trésorerie de Neuf-Brisach est définitivement fermée. Suite à cette fermeture et à la création du service de gestion comptable (SGC) de Colmar, vous trouverez ci-dessous les nouvelles coordonnées de ce service :

SGC de Colmar - Cité administrative BAT J (BAT A à partir du mois d'avril)

3 rue Fleischhauer 68026 Colmar cedex

☎ Tél standard : 03.89.21.61.30

✉ Mail : sgc.colmar@dgfip.finances.gouv.fr

🕒 Les horaires d'ouverture au public : tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Pour tout paiement, les usagers sont invités à adresser leur chèque à cette nouvelle adresse.

✓ PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

La redevance d'ordures ménagères de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a évolué depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le coût des déchets également fortement impacté par l'inflation

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tarif de base pour la redevance des déchets (bac de 140 litres) est passé de 198 € à 211 € par an pour la collecte et le traitement de près de 600 kg de déchets par habitant. Cette augmentation de 6,5 %, se situe au niveau de l'inflation moyenne constatée en France. Les métiers de la collecte des déchets ne sont malheureusement pas épargnés et sont directement impactés par les hausses de coûts (gasoil, prix de l'énergie pour les usines de tri et les incinérateurs, prix des matériels et notamment des véhicules, etc.).



Le nombre de levées comprises dans la redevance passe de 16 à 12 levées

La mise en place de l'extension des consignes de tri permet désormais à la plupart des foyers de déposer davantage d'emballages dans les conteneurs d'apport volontaire et par conséquent de réduire le volume de déchets à déposer dans les bacs d'ordures ménagères résiduelles. En outre, de nombreux foyers qui n'utilisaient pas l'intégralité de leur forfait de 16 levées ne trouvaient plus de caractère incitatif à la redevance.

À partir de la 13ème levée, un tarif de la levée supplémentaire qui baisse de 4,10 € à 2 €

La communauté de communes a fait le choix de facturer le coût réel des levées et de ne pas rendre dissuasif le fait de dépasser les 12 levées comprises dans la redevance. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la levée supplémentaire est de 2 € pour un bac de 140 litres, de 5 € pour un bac de 360 litres et de 9,10 € pour un bac de 660 litres.

La fin de l'abonnement « personnes seules »

La réglementation prévoit qu'en matière de collecte des déchets, la redevance doit être calculée en fonction du service rendu (cf. article L2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales). De ce fait, les collectivités ont l'interdiction de prendre en compte des critères sociaux économiques lors de l'établissement de leurs tarifs. Par ailleurs, de nombreux cas ont pu mettre en lumière les dysfonctionnements et les limites de cet abonnement : en effet, il s'agit d'un système déclaratif, basé sur la part fiscale, qui reste imparfait et difficile à contrôler (les personnes d'un même foyer n'étant pas obligées de faire une déclaration commune).

24 passages par an en déchèteries compris dans la redevance

Afin de responsabiliser les plus gros apporteurs de déchets en déchèteries et de ne pas trop impacter les personnes qui s'y rendent moins fréquemment, il a été décidé d'étendre le système en place depuis quelques années sur la déchèterie de BLODELSHEIM à l'ensemble des déchèteries du territoire. Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2023, le nombre de passages en déchèteries (BIESHEIM, BLODELSHEIM, DESSENHEIM et HEITEREN) inclus dans la redevance, est de 24 par an (la moyenne française se situant à 7 passages annuels en déchèteries). Chaque passage supplémentaire sera facturé au tarif de 6,30 €.

Plus d'informations : contactez le Service Prévention et Gestion des Déchets : 03 89 72 02 54

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à tous ceux et celles nés en mars et plus particulièrement à nos aînés

- 2- M. WILLIG Gilbert Joseph (83 ans)
- 5 Mme SCHOENY Irène (75 ans)
- 8- M. CLEMENTZ Martin (89 ans)
- 19- M. BUTZERIN Joseph (73 ans)
- 23- M. RUST Alex (78 ans)
- 27- Mme AMBIEHL née KLEINDIENST Anne-Marie (75 ans)
- 28- Mme SCHNEIDER née WILDY Madeleine (97 ans)
- 30- Mme VONFLIE née BUTZERIN Justine (87 ans)

IDEES DE SORTIES

✓ 56^{ème} carnaval de RUSTENHART 25/26 février et 4/5 mars



56 ÈME CARNAVAL DE RUSTENHART

SAMEDI 25 FEVRIER A 20H30

BAL MASQUÉ AVEC CONCOURS DE TRAVESTIS
ORCHESTRE CHALLENGER
ENTRÉE 12 € SUR PLACE, PRÉVENTES 10 €
PRÉVENTES EN LIGNE
OUVERTURE DE LA SALLE À 19H30

DIMANCHE 26 FEVRIER A 14H30

APRÈS MIDI DANSANTE CARNAVALESQUE
CONCOURS DE TRAVESTIS POUR LES ENFANTS
ORCHESTRE CHALLENGER
ENTRÉE GRATUITE
A PARTIR DE 18H00 : PATÉ EN GROUTE CHAUD, SALADE

SAMEDI 04 MARS A 20H30

GRAND BAL MASQUÉ AVEC CONCOURS DE TRAVESTIS
ORCHESTRE CHALLENGER
ENTRÉE 12 € SUR PLACE, PRÉVENTES 10 €
PRÉVENTES EN LIGNE
OUVERTURE DE LA SALLE À 19H30

DIMANCHE 05 MARS A 14H30

56 ÈME CAVALCADE AVEC 35 CHARS, GROUPES & MUSIQUES
ENTRÉE 3 €
BAL DE CLÔTURE JUSQU'À 20H AVEC L'ORCHESTRE CHALLENGER
A PARTIR DE 18H : SURLAWERLA

Entrée interdite aux moins de 16 ans pour les bals
Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart



⚠ Infos préventes



- Ouverture des préventes en ligne pour le 1^{er} bal de Carnaval du 25/02 : samedi 4 février à 10H
<https://www.helloasso.com/.../evene.../bal-de-carnaval-25-02>

- Ouverture des préventes en ligne pour le 2^{ème} bal de Carnaval du 04/03 : samedi 11 février à 10H
<https://www.helloasso.com/.../evene.../bal-de-carnaval-04-03>



Une prévente physique sera organisée le samedi 18 février de 10h à 11h30 à la salle de Rustenhart dans la limite des places encore disponibles.

Pour rappel, l'entrée est interdite aux moins de 16 ans. Les entrées avec prévente seront acceptées jusqu'à 22h30. La vente de préventes se fait dans la limite des places disponibles.